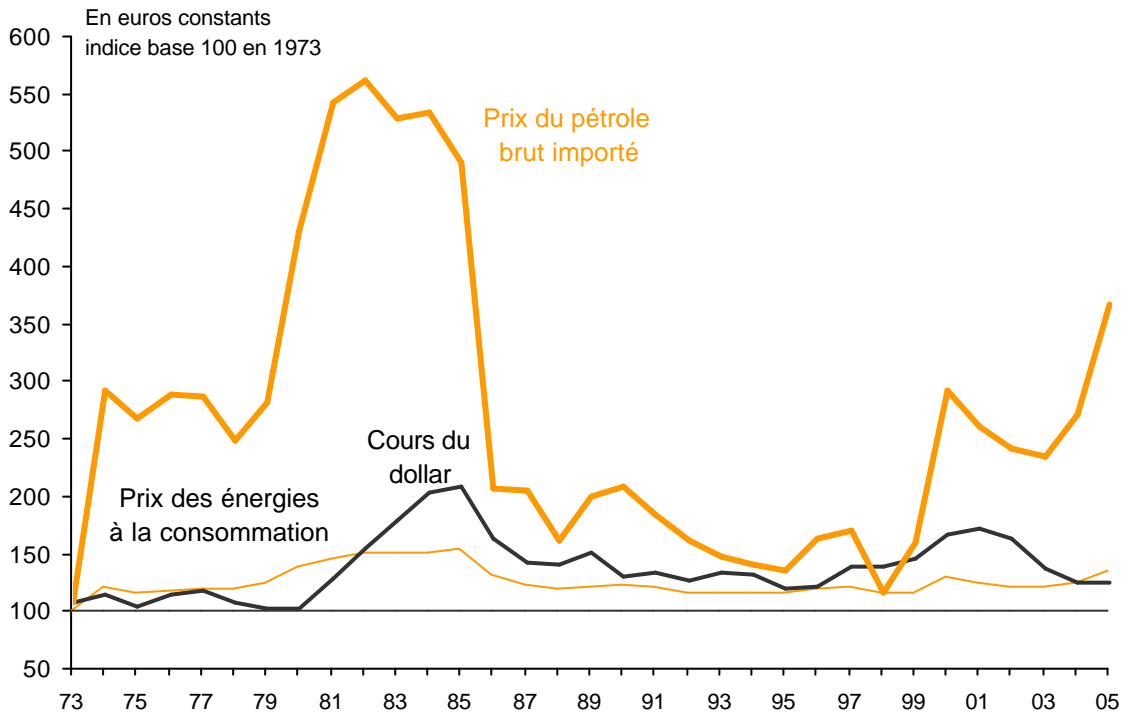




Énergies & Matières premières

PRIX DES ÉNERGIES

Janvier 2006



Ce dépliant offre une synthèse des principaux tarifs et prix énergétiques.

Sauf indication contraire, ce sont des prix observés au 15 du mois en région parisienne, en janvier pour 2006 et en moyennes annuelles pour 2004 et 2005.

Les prix moyens de 100 kWh ont été calculés sans préjuger des conditions effectives d'utilisation, avec les pouvoirs calorifiques inférieurs (PCI) de chaque énergie, sauf exception.

Sources : tarifs des producteurs et distributeurs ; enquêtes diverses.

! Base de données PEG@SE
! www.industrie.gouv.fr/energie

conduit directement à cette base ainsi qu'aux statistiques de
l'Observatoire de l'énergie où ce document est téléchargeable au format pdf

TRANSPORTS

CARBURANTS

(euros courants TTC)

	2004 (moyennes annuelles)	2005	2006 15 janvier
PRIX D'UN LITRE (1)			
SUPERCARBURANT	1,14	1,27	1,35
SUPERCARBURANT SANS PLOMB (95)	1,06	1,16	1,22
SUPERCARBURANT SANS PLOMB (98)	1,08	1,20	1,27
GAZOLE	0,89	1,03	1,05
GPLc	0,56	0,64	0,71
INDICE 'GAZOLE PROFESSIONNEL' (2)	107,9	128,9	133,9

HABITAT

FIOUL DOMESTIQUE

PRIX D'UN HECTOLITRE (1) POUR UNE LIVRAISON DE 2 000 à 4 999 LITRES (PCI 11,80 kWh/kg)	45,21	58,45	58,42
PRIX DE 100 kWh PCI POUR UNE LIVRAISON DE 2 000 à 4 999 LITRES	4,54	5,86	5,86

TARIF CPCU (3)

CHAUFFAGE URBAIN

POUR LIVRAISON SOUS FORME DE VAPEUR (PCI 697 kWh/tonne de vapeur)			
TARIF T100			
PRIME FIXE ANNUELLE PAR kW FACTURÉ (4)	27,07	27,64	28,29
PRIX DE LA TONNE DE VAPEUR hiver (5)	25,45	26,95	29,24
été	16,41	18,04	18,54
TARIF T110			
PRIME FIXE ANNUELLE PAR kW FACTURÉ (4)	20,75	21,51	22,01
PRIX DE LA TONNE DE VAPEUR hiver (5)	28,57	30,32	33,01
été	22,57	23,68	24,28

PRIX DE 100 kWh PCI POUR UNE CONSOMMATION TYPE DONNÉE

TARIF T100			
CONSOMMATION ANNUELLE 740 214 kWh (puissance souscrite 500 kW) (85 % hiver) (5)	5,18	5,43	5,76
TARIF T110			
CONSOMMATION ANNUELLE 740 214 kWh (puissance souscrite 540 kW) (85 % hiver) (5)	5,37	5,66	6,03

PCI : pouvoir calorifique inférieur.

(1) Prix moyen observé sur la France entière.

(2) Base 100 en décembre 2000, prix HTVA, source: Comité National Routier

(3) Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain.

(4) La puissance facturée égale la puissance souscrite jusqu'à 400 kW ; au-delà, abattement de 30% .

(5) Hiver : octobre à avril.

HABITAT

PROPANE

(euros courants TTC)

	2004	2005	2006
	(moyennes annuelles)		15 janvier
PRIX DE 1 KG			
EN BOUTEILLE DE 13 KG (PCI 12,88 kWh/kg)	1,74	1,82	1,82
EN VRAC (PCI 12,88 kWh/kg) :			
Livraison < 2 tonnes (Tarif Bb)	1,07	1,22	1,31
Livraison de 2 tonnes à 6 tonnes (Tarif B0)	0,98	1,17	1,33

PRIX MOYEN DE 100 kWh PCI			
EN VRAC (PCI 12,88 kWh/kg), Livraison < 2 tonnes	7,61	9,07	10,31

CHARBON

PRIX D'UNE TONNE			
POUR UNE LIVRAISON DE :			
Anthracite Noix 30/50 (PCI 8,44 kWh/kg) 1 à 2 tonnes	540	569	580
plus de 2 tonnes	533	549	560
Aggloméré non fumeux (PCI 8,56 kWh/kg) 1 à 2 tonnes	492	532	550
plus de 2 tonnes	487	522	540
PRIX DE 100 kWh PCI			
LIVRAISONS DE MOINS DE 2 TONNES :			
Anthracite Noix 30/50	6,40	6,74	6,87
Aggloméré non fumeux	5,75	6,21	6,43

BOIS (1)

PRIX DU STÈRE OU DE LA TONNE**	2003 *
Prix moyen d'achat pour appareil de chauffage domestique indépendant***	
Bûches (euro/stère)	44
Granulés (sac) (euro/tonne)	276
Prix moyen d'achat pour chaudière individuelle	
Bûches (euro/stère)	37
Plaquettes forestières (euro/tonne)	49,5
Granulés (vrac) (euro/tonne)	138
PRIX DE 100 kWh PCI	
Bûches pour le chauffage domestique indépendant (PCI 1700 kWh/stère)	2,6

* Pas de résultats en 2004

** Pour en savoir plus http://www.industrie.gouv.fr/energie/renou/biomasse/f1e_biom.htm

*** Foyer fermé, insert, poêle, cuisinière

PCI : pouvoir calorifique inférieur.

(1) source : Ademe / Itebe Observatoire des prix 2003

HABITAT

ÉLECTRICITÉ

TARIF BLEU EDF

(euros courants TTC) (1)

		2004 (moyennes annuelles)	2005 (moyennes annuelles)	2006 15 janvier	
SIMPLE TARIF					
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	3 kVA	23,59	23,59	23,59	
PAR PUISSANCE SOUSCRITE :	6 kVA	60,08	60,08	60,08	
	9 kVA	118,50	118,50	118,50	
	12 kVA	170,11	170,11	170,11	
	15 kVA	221,73	221,73	221,73	
PRIX DE 100 kWh	3 kVA	12,90	12,90	12,90	
POUR PUISSANCE SOUSCRITE DE	6 kVA et plus	10,57	10,57	10,57	
DOUBLE TARIF					
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	6 kVA	104,07	104,07	104,07	
PAR PUISSANCE SOUSCRITE :	9 kVA	186,90	186,90	186,90	
	12 kVA	269,74	269,74	269,74	
	15 kVA	352,57	352,57	352,57	
	18 kVA	435,41	435,41	435,41	
PRIX DE 100 kWh	heures pleines (h.p.)	10,57	10,57	10,57	
	heures creuses (h.c.) (2)	6,44	6,44	6,44	
TARIF BLEU TEMPO					
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	9 kVA	160,54	160,54	160,54	
PAR PUISSANCE SOUSCRITE :	12-18 kVA	219,79	219,79	219,79	
	24-30 kVA	404,33	404,33	404,33	
	36 kVA	543,36	543,36	543,36	
PRIX DE 100 kWh	jours bleus (300 j.) h.c.	h.c.	4,46	4,46	4,46
		h.p.	5,53	5,53	5,53
	jours blancs (43 j.) h.c.	h.c.	9,07	9,07	9,07
		h.p.	10,75	10,75	10,75
	jours rouges (22 j.) h.c.	h.c.	16,82	16,82	16,82
		h.p.	47,02	47,02	47,02

RIX DE 100 kWh POUR UNE CONSOMMATION TYPE DONNÉE

PUISSANCE SOUSCRITE	CONSOMMATION ANNUELLE	dont heures creuses			
SIMPLE TARIF					
3 kVA	1 200 kWh	-	14,87	14,87	14,87
6 kVA	1 700 kWh	-	14,10	14,10	14,10
DOUBLE TARIF					
6 kVA	3 500 kWh	1 300 kWh	12,01	12,01	12,01
9 kVA	7 500 kWh	2 500 kWh	11,69	11,69	11,69
12 kVA	13 000 kWh	5 000 kWh	11,06	11,06	11,06

(1) Les tarifs HT sont assujettis aux taxes locales à raison de 12 % sur 80 % de leur montant et à un prélèvement additionnel (0,45 euro pour 100kWh depuis le 1er janvier 2005) au titre de la compensation des charges de service public (CSPE)

Le montant total est soumis à TVA

(2) La plage d'heures creuses est de huit heures débutant entre 22 heures et 23 heures 30.

HABITAT

GAZ DISTRIBUÉ

TARIFS GDF (1)

(euros courants TTC)

	2004 (moyennes annuelles)	2005	2006 15 janvier
TARIF GÉNÉRAL OU DE BASE Conseillé pour une consommation annuelle de 0 à 1 000 kWh PCS			
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	25,00	25,32	25,32
PRIX DE 100 kWh PCS	5,90	6,36	6,94
TARIF B0 Conseillé pour une consommation annuelle de 1 000 à 7 000 kWh PCS			
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	35,11	35,95	35,95
PRIX DE 100 kWh PCS	4,79	5,15	5,73
TARIF B1 Conseillé pour une consommation annuelle de 7 000 à 30 000 kWh PCS			
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	124,15	125,21	125,21
PRIX DE 100 kWh PCS	3,15	3,46	4,04
TARIF B2I Conseillé pour une consommation annuelle au delà de 30 000 kWh PCS			
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL	183,61	187,62	187,62
PRIX DE 100 kWh PCS	2,94	3,31	3,89

PRIX DE 100 kWh PCI POUR UNE CONSOMMATION TYPE DONNÉE

TARIF CONSOMMATION ANNUELLE TYPE			
B0 : 2 326 kWh PCS	7,00	7,44	8,08
B1 : 23 260 kWh PCS	4,09	4,45	5,09
B2I : 34 890 kWh PCS	3,86	4,27	4,92

PCS : pouvoir calorifique supérieur. PCI : pouvoir calorifique inférieur.

(1) En banlieue parisienne, hors Paris intra-muros.

INDUSTRIE

ÉLECTRICITÉ

TARIF VERT EDF A5 (< 10 000 kW)

(euros courants hors TVA)(1)

	2004 (moyennes annuelles)	2005	2006 15 janvier
TARIF COURTES UTILISATIONS			
PRIME FIXE PAR kW de puissance réduite (2)	16,80	16,80	16,80
PRIX DE 100 kWh de Pointe (P) (3)	20,19	20,19	20,19
EN HEURES :			
Pleines hiver (PH) (3)	9,25	9,25	9,25
Creuses hiver (CH) (3)	5,47	5,47	5,47
Pleines été (PE)	3,41	3,41	3,41
Creuses été (CE)	2,44	2,44	2,44
TARIF LONGUES UTILISATIONS			
PRIME FIXE PAR kW de puissance réduite (2)	66,60	66,60	66,60
PRIX DE 100 kWh de Pointe (P) (3)	9,84	9,84	9,84
EN HEURES :			
Pleines hiver (PH) (3)	5,81	5,81	5,81
Creuses hiver (CH) (3)	4,05	4,05	4,05
Pleines été (PE)	2,96	2,96	2,96
Creuses été (CE)	2,04	2,04	2,04
TARIF MOYENNES UTILISATIONS			
PRIME FIXE PAR kW de puissance réduite (2)	39,60	39,60	39,60
PRIX DE 100 kWh de Pointe (P) (3)	13,89	13,89	13,89
EN HEURES :			
Pleines hiver (PH) (3)	7,16	7,16	7,16
Creuses hiver (CH) (3)	4,61	4,61	4,61
Pleines été (PE)	3,18	3,18	3,18
Creuses été (CE)	2,24	2,24	2,24
TARIF OPTION EJP MOYENNES UTILISATIONS (Effacement Jours de Pointe)			
PRIME FIXE PAR kW de puissance réduite (2)	39,60	39,60	39,60
PRIX DE 100 kWh			
EN HEURES :			
Pointe mobile d'hiver (4)	20,70	20,70	20,70
d'hiver (3)	4,84	4,84	4,84
Pleines été	3,18	3,18	3,18
Creuses été	2,24	2,24	2,24

PRIX DE 100 kWh POUR UNE CONSOMMATION TYPE DONNÉE

CLIENT du tarif moyennes utilisations 15 kV - 1 000 kW pendant 3 000 H. avec P=230 PH=1080 CH=350 PE=1060 CE=280	6,83	6,83	6,83
CLIENT du tarif longues utilisations 60/90 kV - 10 000 kW pendant 6 000 H. avec P=340 PH=1610 CH=1250 PE=1700 CE=1100	5,28	5,28	5,28

- (1) Les tarifs HT sont assujettis à un prélèvement au titre de la compensation des charges de service public (CSPE dont le montant a été porté à 0,45 euro pour 100 kWh à partir du 1er janvier 2005).
- (2) La puissance réduite est égale à la puissance souscrite pendant les heures de pointe plus, s'il y a lieu, une part variable- selon le tarif et les heures - des suppléments de puissance souscrits pendant les autres périodes tarifaires.
- (3) Hiver de cinq mois (novembre à mars) ; heures creuses : 8 heures par jour et dimanche toute la journée ; pointe : 4 heures par jour de décembre à février.
- (4) Tranches de 18 heures consécutives pendant 22 jours par an en période d'hiver (novembre à mars).

INDUSTRIE

FIOUL LOURD

(euros courants hors TVA)

	2004 (moyennes annuelles)	2005 (moyennes annuelles)	2006 15 janvier
FIOUL LOURD			
Très Basse Teneur en Soufre (< 1%)			
PRIX D'UNE TONNE (1) (PCI 11,08 kWh/kg)	187,29	261,93	302,81
PRIX DE 100 kWh PCI	1,69	2,36	2,73

CHARBON (2)

	2004 (moyennes annuelles)	2005 (moyennes annuelles)	2006 15 janvier
HOUILLE ACHETEE DANS L'INDUSTRIE (3)			
PRIX D'UNE TONNE (PCI 7,6 kWh/kg)	71,94	ND	ND
PRIX DE 100 kWh PCI	0,95	ND	ND

INDICATEURS GÉNÉRAUX

(euros courants)

	2004 (moyennes annuelles)	2005 (moyennes annuelles)	2005 décembre
COURS DU DOLLAR	0,80	0,80	0,84
COURS DU BRENT à ROTTERDAM en DOLLAR	38,24	54,41	56,87
PRIX D'UNE TONNE DE PÉTROLE BRUT IMPORTÉ	229	316	352
INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION (base 100 en 1998)	110,5	112,4	113,0

PCI : pouvoir calorifique inférieur.

(1) Prix moyens observés sur la France entière (nouvelle série).

(2) Nouvelles séries pour le charbon à usage industriel, suite à la cessation d'activité de CdF.

(3) Prix moyen annuel des achats de charbon tel qu'il apparaît dans les dernières Enquêtes Annuelles des Consommations d'Energie dans l'Industrie (EACEI) du SESSI et du SCEES ; industrie y compris agroalimentaire, hors sidérurgie et centrales thermiques.

ISSN 0984-6026

Direction générale de l'Énergie et des Matières premières
Observatoire de l'énergie

Télédoc 162 - 61 bd Vincent Auriol-75703 Paris cedex 13

Téléphone: 01 44 97 07 40 Télécopie : 01 44 97 09 69

Mél : dgemp.oe@industrie.gouv.fr